



**ACCREDITATION  
LIONS CLUBS INTERNATIONAL  
DISTRICT MULTIPLE 103 FRANCE  
68<sup>ème</sup> CONVENTION NATIONALE DE MONTPELLIER  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SAMEDI 25 MAI 2019**

À présenter avec une pièce d'identité au pupitre des accréditations de la Convention Nationale de Montpellier aux heures d'ouverture le jeudi de 10h à 12h30 et de 16h à 18h le vendredi de 8h à 11h et de 16h à 18h et le samedi de 8h à 10h

Je, soussigné(e) .....

Président (e) du Lions Club .....

District 103 .....

Accrédite et donne pouvoir en la forme réglementaire à

....., membre du Club

Porteur de la présente afin de participer au nom du club aux opérations de vote lors de l'Assemblée Générale du District Multiple 103 France **le samedi 25 mai 2019 à Montpellier**

Fait à ..... le .....

*Signature du Président précédée de la mention manuscrite « Accréditation et bon pour pouvoir »*

**Le Président du Club doit s'auto accréditer**

**Simultanément à l'établissement de la présente accréditation le président devra en adresser une copie à la**

**Commission Nationale des Statuts Maison des Lions de France  
295 rue Saint Jacques, 750005 PARIS - [maisondeslions@lions-france.org](mailto:maisondeslions@lions-france.org)**

**Attention : Il est rappelé que, seul, le président du club - et non le gouverneur - peut signer la lettre d'accréditation.**